

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 17/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D'AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>MOTION ONF Maintien du personnel</i>	Formant la majorité des membres en exercice. <u>Excusés</u> : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. <u>Absente</u> : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

- la FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts, elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€ / an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12%.
- face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€ / an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,
- l'Etat impose à l'Office national des forêts, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,
- le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

Les communes forestières demandent :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF par la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (*source : ONF*) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,

- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€ / an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/02/09

Publiée le 19/02/09

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Pauline

